

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 16 février 2024**

### **VII. Approbation de la nomination du directeur du « Learning-Lab UO » de l'Université d'Orléans**

Le Learning-Lab UO contribue, sous l'autorité du président, et en étroite collaboration avec la présidente du conseil académique, le vice-président CFVU et le vice-président délégué Numérique et pédagogie innovante à assurer le conseil, l'expertise, l'appui, l'expérimentation, l'accompagnement et la veille dans les domaines de la pédagogie, de la techno-pédagogie, de l'audiovisuel et du multimédia à destination des personnels chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs, des personnels BIATSS, ainsi que des étudiants de l'université.

A la suite de la transformation du Learning-Lab UO en service commun et de l'approbation de ses statuts en Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 une nouvelle direction doit être nommée ce 16 février 2024.

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Monsieur Maxime Lagrange à la Direction du « Learning-Lab UO » de l'Université d'Orléans.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	36

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	6
<b>Total :</b>	25

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	25
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	25
<b>Pour :</b>	25
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/02/2024

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

#### **DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.